



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue
française SEnOF

Amt für französischsprachigen obligatorischen
Unterricht FOA

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 27, F +41 26 305 12 24
www.fr.ch/osso

Commentaires interprétatifs des directives relatives aux changements de type de classe et à la perméabilité

Art. 3 Disciplines prises en considération pour un changement de type de classe

La somme des moyennes des notes est constituée de quatre termes et est exprimée au centième. Chaque terme est issu des notes exprimées au demi ou à l'entier dans le bulletin scolaire et est défini de la manière suivante :

- > terme A : note de français
- > terme B : note de mathématiques
- > terme C : moyenne des notes d'allemand et d'anglais
- > terme D : moyenne des notes de sciences de la nature, de géographie et d'histoire
(pour les élèves des classes prégymnasiales ayant choisi le latin : moyenne des notes de latin, de géographie et d'histoire)

Exemple :

	Notes	Points
Français	5	5.00
Mathématiques	4.5	4.50
Allemand + anglais	5 + 5.5	5.25
Sciences de la nature + géographie + histoire	4.5 + 5 + 5	4.83
Somme des points		19.58

Art. 4 Evaluation globale

Résultats de l'ensemble des disciplines :

Toutes les disciplines évaluées selon le PER sont prises en compte (avec un coefficient de 1). La moyenne générale obtenue doit être de 4 pour correspondre à l'exigence du type de classe.

Les capacités transversales :

Actuellement, l'attitude face au travail et le comportement dans le cadre scolaire sont pris en compte.

Art. 7 Changement vers un type de classe moins exigeant

Il convient de préciser que les deux notes (français **et** mathématiques) doivent être insuffisantes pour envisager le changement vers un type de classe moins exigeant.

Le passage d'une classe EB à une classe de soutien est une mesure d'aide proposée après une analyse approfondie de la situation de l'élève. Cette décision tient compte des mesures mises en place antérieurement.



Hugo Stern
Chef de service

Fribourg, le 14 décembre 2016